FLASH INFO

Campagne de démoustication 2021
Opérations de traitement par aéronef piloté à distance (APAD - drone)
les 14 et 15 septembre 2021

La Rochelle, le 10 septembre 2021,

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 23 juin 2020, je vous informe que les agents du service départemental de démoustication procèdent actuellement aux prospections et à la détermination de larves de moustiques, sur les communes inscrites à l'article 1er.

Sur la base des constats réalisés, des traitements anti-larvaires exécutés par aéronef piloté à distance (APAD – drone) seront réalisés, **les mardi 14 et mercredi 15 septembre 2021** sur les communes de Marennes-Hiers-Brouage, Bourcefranc-le-Chapus et Le Gua.

Je vous précise que le bio larvicide utilisé est le VECTOBAC®WG, préparé à base de *Bti* (*Bacillus thuringiensis israelensis*) et labellisé Agriculture Biologique (Cf. Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2020).

Pour toute information complémentaire, contacts :

Sébastien CHOUIN, Chef de Service - Tél. : 06.71.65.97.87 - sebastien.chouin@charente-maritime.fr
Stéphane MACAUD, Chargé de coordination - Tél. : 06.74.03.17.76 - stephane.macaud@charente-maritime.fr
Karl COUSSY, Chef du Centre de la Saintonge - Tél. : 06.83.84.99.21 - karl.coussy@charente-maritime.fr

ou BF-DEM-DEMOUSTICATION@charente-maritime.fr - 05.46.31.73.73

Destinataires pour information :

- Mairies de Marennes-Hiers-Brouage, Bourcefranc-le-Chapus et Le Gua
- Communauté de Communes du bassin de Marennes
- Groupement de Gendarmerie Départemental de la Charente-Maritime
- Direction Départementale de la Protection des Populations
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- Délégation Centre-Atlantique du Conservatoire du Littoral
- Fédération Départementale des Chasseurs (FDC 17)
- Section Régionale Conchylicole (SRC 17)